NUMÉRO 17 / FÉVRIER 2008

votre magazine communautaire

REGARDS

Communauté de Communes
Euro - Madrie - Seine
www.cc-eurormadrieseine.fr

Élections Municipales et cantonales
Aux urnes !

Subventions
Installations écologiques : guide des aides

Au fil des pages...

- Une nouvelle image pour la halte garderie Les Frimoussets
- Les installations se succèdent sur la ZAC des Champs Chouette
- Zoom sur Cailly-sur-Eure

Ce magazine est imprimé sur du papier recyclé

Édito

Par Jean-Luc Recher

Président de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine

Les 9 et 16 mars prochain, chacun de nous sera appelé aux urnes. Après avoir choisi vos élus municipaux, ces derniers désigneront leurs représentants au sein de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine. Une page se tournera alors puisque s'achèvera le mandat des premiers élus de la CCEMS. Je ne ferai pas un bilan de mandat mais rappellerai simplement que beaucoup de compétences ont vu leur budget augmenter considérablement depuis 2002, date de création de notre collectivité.

Prenons notamment l'école de musique, le développement économique, la jeunesse ou encore le sport, qui font partie des compétences aux budgets importants.

Bon nombre d'entre vous allez voter deux fois les 9 et 16 mars prochain en raison des élections du nouveau conseiller général dans le canton de Gaillon Campagne. Afin de mieux comprendre les différentes élections qui vont se dérouler, vous trouverez dans ce numéro du magazine Regards un mode d'emploi des élections.

Le fonctionnement de la CCEMS ne s'arrête pas malgré les élections. Les installations des entreprises sur la zone d'activités des Champs Chouette à Saint-Aubin-sur-Gaillon se poursuit. D'ailleurs dans quelques jours, la société Ritchie Bros procédera à sa première vente sur son site d'installation situé sur la seconde tranche de la ZAC. Ceci est l'aboutissement d'un travail de longue haleine.

Pour conclure, je tiens à remercier chacun d'entre vous qui a participé à l'enquête que nous avons réalisé sur les problèmes de démographie médicale. Les résultats sont en cours d'analyse et la CCEMS poursuit son travail.

Jean-Luc RECHER

A la une

Élections : mode d'emploi

3-4-5

Économie

Le succès d'Hervé Lemerle

6-7

Environnement

Un gîte écologique

Guide des aides sur les installations écologiques

8-9

Culture

L'école de musique à la rencontre des écoles

10

Sports

Le Raid'Eure revient

12

Chez vous

Zoom sur Cailly-sur-Eure

14-15

Regards, votre magazine communautaire - N°17 / Février 2008
Communauté de Communes Eure Madrie Seine
Place du Souvenir Français / BP 20 / 27340 AUBEVOYE
Tel : 02.32.53.87.00 / Fax : 02.32.53.86.99 / contact@cc-euremadrieseine.fr
Directeur de la publication : Jean-Luc Recher / **Rédaction** : Catherine Meulien, David Allais / **Réalisation - mise en page** : David Allais / **Photo** : CCEMS sauf mentions contraires / **ISSN** N°1768-0514 / **Dépôt Légal** : à parution /
Tirage : 12 500 exemplaires / **Impression** : IROPA / **Distrib.** : Adrexo, La Poste et Mairies
Ce bulletin est distribué en boites à lettres, si vous ne le recevez pas ou si vous avez une remarque, une idée, un message à faire passer, n'hésitez pas à contacter le service communication : David Allais (david.allais@cc-euremadrieseine.fr / 02.32.53.82.92)

Élections municipales : une liste pour le quotidien

Les 9 et 16 mars prochain, l'ensemble des électeurs français vont devoir élire leurs maires et conseillers municipaux. Nous vous proposons un mode d'emploi des différentes élections qui vont se dérouler lors de ces deux dimanches de mars.

Le rôle du Maire

En tant que représentant de l'Etat dans la commune, le maire est chargé de :

- gérer les services administratifs et exercer les fonctions d'état civil,

- faire exécuter les lois, règlements, et décisions transmises par la préfecture,

- veiller à la bonne marche de la police municipale (quand celle-ci existe),

- gérer la sécurité civile (centre de secours, sapeurs pompiers),

Il est par ailleurs le chef de l'administration communale. A ce titre, il doit :

- préparer puis exécuter les décisions du Conseil municipal,

- préparer le budget et ordonnancer les dépenses,

- signer les contrats,

- diriger les travaux publics.

Enfin, il joue le rôle d'«ambassadeur de la commune» auprès des pouvoirs publics et de tous les interlocuteurs (organismes publics, etc.…) qui peuvent influer sur la vie de la commune.

Le rôle des conseillers municipaux :

Après avoir été élu au suffrage universel, les conseillers municipaux procèdent à l'élection du maire et de ses adjoints lors de la première réunion du Conseil Municipal suivant les élections. Leurs attributions sont multiples :

- Ils se réunissent à l'initiative du Maire en Conseil Municipal au moins une fois par trimestre,

- Ils votent le budget de la commune, préparé par le Maire et par ses adjoints,

- Ils décident, par leur vote en conseil, des orientations et de la politique de la municipalité, impulsées par le Maire,

- Ils travaillent dans les divers commissions et syndicats et débattent des projets qui leur sont présentés,

- Ils déterminent le montant des indemnités du Maire et de ses adjoints, en fonction d'un barème légal préétabli.

Le mode de scrutin :

Dans les communes de moins de 3 500 habitants : un candidat est élu dès le 1er tour s'il a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, ainsi qu'un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits. En revanche, au 2e tour, la majorité relative suffit.

Les électeurs ont la possibilité de :

- panacher la liste, c'est-à-dire qu'ils peuvent ajouter le nom d'un candidat à une liste.

- procéder au vote préférentiel, c'est-à-dire qu'ils peuvent modifier l'ordre des candidats au sein d'une même liste.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus : la liste qui a obtenu la majorité absolue des suffrages se voit attribuer la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle, entre toutes les listes qui ont fait plus de 5%.

La parité :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes doivent désormais être composées alternativement d'un homme et une femme.

C'est parmi les élus municipaux que sont désignés les représentants au sein de la Communauté de Communes.

De vous à nous ...

Votez avec un titre d'identité

Un décret paru en décembre 2007 indique que désormais, les habitants des communes de plus de 3500 habitants doivent présenter un titre d'identité en plus de leur carte électorale pour pouvoir voter. Habitants de Gaillon et Aubevoye, munissez-vous impérativement de ce titre d'identité les 9 et 16 mars.

Élections communautaires : le vote des élus

La Communauté de Communes Eure Madrie Seine procédera à l'élection de ses élus le vendredi 18 avril. Explications.

Caractéristiques de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Eure Madrie Seine a été créée en décembre 2002. Cette dernièreest un E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) regroupant 23 communes.

Elle a pour but d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

L'organe délibérant

La Communauté de communes est composée de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nombre et répartition des sièges

Le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil de la Communauté de communes est établie en fonction de la population totale. Chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés. Les délégués peuvent néanmoins être remplacés en cours de mandat par une nouvelle désignation de délégués dans les mêmes formes.

A défaut pour la commune d'avoir désigné des délégués, elle est représentée par le maire si elle ne comporte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire. Les délégués sortants sont rééligibles.

Les élus de la CCEMS lors d'un Conseil comunautaire

Le nombre ou la répartition des sièges entre communes au sein de l'organe délibérant peut être modifié à la demande du conseil de communauté ou du conseil municipal d'une commune membre.

Fonctionnement

L'organe est soumis, pour l'essentiel, aux mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux.

Il règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de la communauté de communes en respectant les lois et règlements relatifs aux contrôles administratif et financier des communes.

Il vote, notamment, le budget, le compte administratif, les délégations de gestion d'un service public, et peut déléguer à son président et à son bureau certains actes d'administration courante.

L'organe délibérant se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation dans l'une des communes membres.

Sur la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider, sans débat et à la majorité absolue, de se réunir à huis clos.

L'exécutif : le président de la Communauté de Communes

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, l'assemblée délibérante élit son président et le bureau. Le président est élu par l'organe délibérant, selon les règles applicables à l'élection du maire, au scrutin secret à trois tours.

Les attributions du président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la communauté de communes. Il est le chef des services de l'EPCI.

Il peut déléguer, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou à d'autres membres du bureau.

Le bureau

Le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

CG27

Élections cantonales : le choix du représentant au département

L'élection cantonale permet d'élire les conseillers généraux. En 2008, celle-ci aura lieu les mêmes jours que les élections municipales, soit les 9 et 16 mars 2008. 20 des 23 communes de la Communauté de Communes sont concernées par cette élection.

Le mandat des conseillers généraux

La durée du mandat est de six ans. Les conseils généraux sont renouvelés par moitié tous les trois ans. C'est vous qui élisez vos conseillers généraux. Il y a un conseiller par canton, soit quarante-trois dans le département de l'Eure. Gaillon Campagne est l'un des cantons concernés par cette élection en 2008. Les autres cantons de la CCEMS voteront en 2010. Le canton Gaillon Ville regroupe Aubevoye et Gaillon alors que Courcelles-sur-Seine dépend du canton des Andelys.

Le rôle des conseillers généraux

Les conseillers généraux sont les interlocuteurs privilégiés de la population et des maires du canton.

Ils ont le pouvoir (et le devoir) d'élire les sénateurs, au même titre que les députés, les conseillers régionaux et les délégués de conseil municipaux.

Le Président

Elu pour trois ans par le Conseil général, le Président représente l'organe exécutif du département. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil général et le budget. Enfin, il est l'ordonnateur des dépenses et le prescripteur de l'exécution des recettes de la collectivité.

Les Vice-présidents

Ils disposent d'une délégation du Président dans leur secteur d'intervention spécifique.

L'assemblée départementale

Elle rassemble l'ensemble des conseillers généraux et siège au moins quatre fois par an à l'initiative du Président du Conseil général. Elle est l'organe délibératif du département. Dans l'Eure, les conseillers généraux s'investissent dans cinq commissions : finances, budget et personnel ; action sociale et logement ; routes, bâtiments, patrimoine et incendies ; éducation, culture, jeunesse et sport ; économie, agriculture, environnement et tourisme.

La commission permanente

Elle est composée du Président, de 10 vice-présidents et de membres élus au sein de l'assemblée départementale et se réunit une fois par mois environ. Elle est élue à la représentation proportionnelle pour trois ans. Sa mission est de traiter les affaires courantes pour lesquelles elle a une délégation de l'assemblée.

Les commissions spécialisées

Elles émanent de l'assemblée départementale. Leur rôle est d'instruire les dossiers et de préparer les débats discutés en séance plénière.

L'administration départementale

Elle se compose de plus de 700 agents agissant dans de nombreux domaines de compétences. Elle a un rôle technique : ainsi, elle gère et administre les affaires et les services publics, sous l'autorité du Président du conseil général, et conformément aux décisions prises par l'Assemblée départementale.

Le mode de scrutin

Il s'agit d'un scrutin majoritaire uninominal à deux tours, à l'image des élections présidentielles.

- Un candidat est élu au premier tour s'il a obtenu la majorité des suffrages exprimés et si ceux-ci représentent au moins 25% des inscrits.

- Tout candidat ayant obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 10% des inscrits peut se présenter au second tour.

- Dans tous les cas de figure, les deux candidats arrivés en tête au premier tour, et ce, quel que soit leur résultat, peuvent se présenter au second tour.

- Le candidat élu au second tour est celui qui obtient le plus grand nombre de suffrages.

De vous à nous ...

Les communes concernées par les élections cantonales

Ailly, Autheuil-Authouillet, Bernières-sur-Seine, Cailly-sur-Eure, Champenard, Ecardenville-sur-Eure, Fontaine-Bellenger, Fontaine-Heudebourg, Heudreville-sur-Eure, La Croix-Saint-Leufroy, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Saint-Etienne-sous-Bailleul, Saint-Julien-de-la-Liègue, Saint-Pierre-de-Bailleul, Saint-Pierre-la-Garenne, Sainte-Barbe-sur-Gaillon, Tosny, Venables, Vieux-Villez, Villers-sur-le-Roule.

Entrevoies - Lascaux - Soho Factory - Double V Concept 11

La réussite d'Hervé Lemerle

Inaugurés le 30 novembre dernier, les locaux de la société, ou plutôt des sociétés, d'Hervé Lemerle connaissent des débuts au delà des espérances de ce chef d'entreprise. Des vêtements au mobilier urbain en passant par la signalétique, le champ d'action des différentes sociétés est large.

A l'entrée de la ZAC des Champs Chouette 1, le panneau d'indication des entreprises présente une particularité. La parcelle 11 possède plusieurs noms de sociétés qui sont toutes dirigées par le même homme : Hervé Lemerle. Parmi celles-ci, Entrevoies, Lascaux ou Factory VP.

Factory VP, spécialisée dans la vente privée de vêtements haut de gamme a connu des débuts inespérés. *«C'est un magasin qui marche bien et pour lequel nous souhaitons garder une clientèle spécialisée»* précise Hervé Lemerle.

Entrevoies est spécialisée en signalisation lumineuse pour véhicules tels que des gyrophares, triangles lumineux ou des rampes lumineuses. *«Nos clients sont la Police, la Gendarmerie, les DDE, les mairies ou encore EDF notamment»* explique celui qui était installé avant son arrivée au sein de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine à Vernon. Sur son nouveau site de Saint-Aubin-sur-Gaillon, la société Entrevoies procède à l'assemblage ainsi qu'à la vente.

Enfin, la dernière entreprise, Lascaux, distribue et fabrique du mobilier urbain. Là encore, des clients de renom pour l'entreprise.

Ce sont donc d'importantes collectivités ou services publics qui font travailler cette entreprise spécialisée dans la fabrications de bancs, barrières, grilles d'arbres ou de bornes ou potelets. *«Nous avons travaillé pour la rénovation de l'avenue menant au château de Versailles, à Vincennes mais aussi pour la ligne de métro Parisienne, Météor»* se félicite Hervé Lemerle qui ajoute *«nous avons décidé de nous implanter sur la ZAC des Champs Chouette pour l'accès rapide et facile mais aussi pour le prix ainsi que pour le dynamisme de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine.»*

Il y a donc un peu du Château de Versailles au sein de la CCEMS.

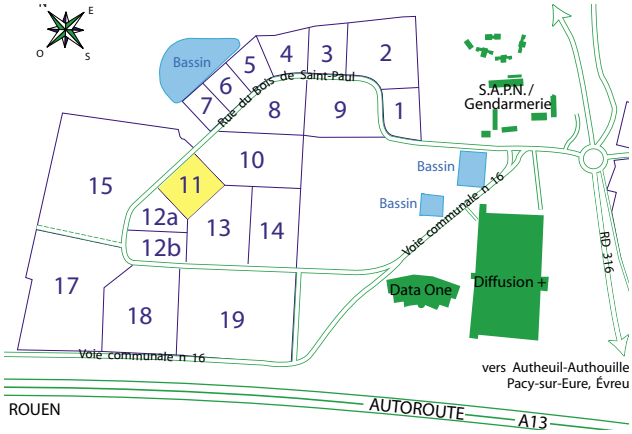

Paysages Adeline, Écho Vert,.... les signatures se succèdent

Alors que l'entreprise Espace Cloture a été la première à s'installer sur la ZAC des Champs Chouette 1 suivi notamment par Alland et Robert, FPF, Lascaux-Soho (voir article ci-contre), JAT Express,... de nouvelles promesses de vente ont été signé ces derniers mois entraînant de ce fait, des constructions de bâtiments en chaîne.

L'entreprise située à Aubevoye, Paysages Adeline a notamment acquis la parcelle 2. Juste à ses côtés, c'est la société Écho Vert Normandie et Ile de France qui a aussi officialisé son installation à Saint-Aubin-sur-Gaillon. Les travaux de contruction des nouveaux locaux de cette dernière entreprise ont déjà commencé.

L'entreprise MAD s'installera sur la parcelle 1 alors que l'entreprise Duhamel Logistique, parcelle 17, va elle aussi bientôt commencer ses travaux d'installation.

Dans les prochaines semaines, de nouveaux compromis vont être signés, ce qui va ainsi, rendre complète la ZAC des Champs Chouette 1.

Les locaux de l'entreprise JAT Express sont en cours de construction sur lest lots 6 et 7 de la ZAC des Champs Chouette 1.

• Retrouvez l'actualité de vos communes à travers un **agenda** des évènements et beaucoup d'autres **services** sur le site de la Communauté de Communes :

www.cc-euremadrieseine.fr

Les travaux des Transports Piscopello avancent

L'entreprise de transports T. Piscopello a débuté les travaux de construction de son bâtiment. Les dirigeants de cette entreprise ont acquis la parcelle 18.

Sur une surface de 1,85 hectare, cette entreprise de transports de marchandises aujourd'hui installée à Saint-Vincent-des-Bois, dans le canton de Vernon Sud développera très prochainement son activité sur la première tranche de la ZAC des Champs Chouette à Saint-Aubin-sur-Gaillon

La CCEMS créé un emploi de technicien SIG

La Communauté de Communes Eure Madrie Seine est entrée de plein pied dans l'air du numérique. En effet, depuis le 4 février dernier, une cellule S.I.G. (Système d'Information Géographique) a été intégrée au service Développement et protection du territoire.

Marlène Linot, âgée de 23 ans et titulaire d'un master TRIAD (Traitement de l'Information géographique pour l'avenir et le développement du territoire), a effectivement pris ses fonctions en tant que chargée de mission S.I.G.

Sa mission consistera en la mise en œuvre de ce nouvel outil ainsi qu'en son actualisation et ses mises à jour. Ce S.I.G. permettra à la Communauté de Communes de visualiser sous forme de cartes et de plans les informations relatives aux diverses compétences de la Communauté de Communes.

Un petit coin d'éco-paradis au coeur de la vallée d'Eure

C'est dans le village de la Croix-Saint-Leufroy que s'est ouvert l'été dernier le tout premier éco-gîte de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine. Répondant à des exigences strictes en matière d'environnement, Le Champ de l'être a reçu en Juin dernier l'agrément Gîtes de France. Ce gîte prône le tourisme éco-citoyen.

Ils sont de plus en plus nombreux les habitants de la communauté de communes Eure Madrie Seine, qui, sensibles à l'environnement investissent dans les nouvelles technologies de développement durable, afin d'améliorer leur bien-être et celui des autres. C'est le cas de la famille Huet qui a rénové de manière écologique un ancien corps de ferme pour en faire un gîte : Le Champ de l'être.

Avec ses couchages de qualité, il peut accueillir une vingtaine de personnes. Une chambre au rez-de-chaussée a été spécialement conçue pour l'accueil des personnes à mobilité réduite. Chaque chambre est équipée d'un éclairage naturel et d'une salle d'eau pour le plus grand confort des hôtes. La salle principale permet d'organiser fêtes de famille, week-end entre amis, lieu de repos pour stage de toutes sortes, séminaires d'entreprise notamment. En hiver, un feu dans la cheminée du salon réchauffera petits et grands alors qu'en été, tous pourront profiter des activités en plein air sécurisées (portique, table de ping-pong, volley, barbecue). Le Champ de l'être dispose également d'un hammam et d'une salle de soin (massage, gommage,…) qui rendent le lieu idéal pour un séjour « bien être ».

Pour restructurer les bâtiments agricoles datant du 19e siècle, les propriétaires ont utilisé des matériaux principalement naturels (bois, terre, paillettes de lin et de chaux, pierre, ...). Les matériaux modernes ont été utilisés avec parcimonie lorsque l'utilisation des anciens matériaux n'était pas possible ou non maîtrisée par les artisans.

Afin d'être le plus en phase avec l'environnement, de nouvelles techniques ont été mises en œuvre. Ainsi, le bâtiment est chauffé par une chaudière à granulé de bois, l'eau chaude des sanitaires est produite par 15 m² de panneaux solaires, le bâtiment est isolé avec de la ouate de cellulose, un isolant non toxique à base de papier recyclé, l'eau de pluie est récupérée pour les toilettes, l'assainissement autonome sur filtres végétaux,... Le coût des travaux culmine à 415 000 €. Cependant, grâce aux aides financières de la Région, du département de l'Eure et des fonds européens du FEDER, les travaux n'ont duré qu'un an. La location de ce gîte unique dans l'Eure a tout de même un coût : de 290 à 1800 euros selon la période, le nombre de personnes et la formule choisie ! Mais le respect de l'environnement a-t-il vraiment un coût face au bien être de chacun ?!

Contact : 06 13 88 08 42 - www.champdeletre.com

De vous à nous ...

Qu'est-ce qu'un éco-gîte ?

Les hébergements bénéficiant de cette qualification répondent à des exigences strictes en matière de prise en compte globale de l'environnement, ils témoignent de la pratique d'un tourisme éco citoyen :

- **intégration au site et utilisation de matériaux locaux et sains**
- **économie d'énergie**
- **meilleure gestion des ressources en eau**
- **tri sélectif, gestion des déchets**

La CCEMS aide les particuliers

Depuis quelques mois, la CCEMS a mis en place un dispositif destiné aux particuliers pour favoriser l'énergie solaire conformément à ses statuts.

Dispositif

Une aide de 1000 € TTC sera accordée pour les installations suivantes

– Les chauffe-eau solaires individuels.

– Les systèmes solaires combinés permettant la production d'eau chaude sanitaire ainsi que le chauffage du bâtiment.

Conditions d'attribution

La demande devra être adressée à la CCEMS accompagnée des pièces suivantes

– Accord de principe de la Région

– Devis d'un installateur agréé QUALISOL

– RIB

Paiement de la subvention

La demande de règlement devra parvenir à la CCEMS dans un délai d'un an à compter de l'accord de subvention.

Elle devra être accompagnée de la facture acquittée ainsi que l'accord définitif de la Région.

La CCEMS accorde 15 aides par an. Dans le cas où il y aurait plus de 15 dossiers dans l'année, les dossiers supplémentaires seront traités en priorité sur l'année suivante.

De vous à nous ...

Espace Infos Énergies

Pour effectuer des travaux d'économie d'énergie dans votre logement (réalisation de travaux d'amélioration ou construction d'un logement neuf), vous pouvez bénéficier de mesures facilitant votre investissement :
- le crédit d'impôt,
- des prêts dédiés aux économies d'énergie.
Vous pouvez bénéficier des Eco-prêts. Eco-prêts est un outil, développé avec Testé pour Vous, qui vous permet de comparer les prêts dédiés aux économies d'énergie proposés par les différentes banques françaises.
En accédant à ces prêts, vous pourrez réaliser des travaux d'économies d'énergie en bénéficiant de conditions financières privilégiées.
Pour vous renseigner sur toutes les aides financières disponibles pour l'achat ou la rénovation de logements, consultez l'antenne Espace Info Énergies à Louviers : Eure Solaire / 4 Rue Constant Roussel / 27400 Louviers
Tél. : 08 71 35 63 15 / Mél : eie.euresolaire@wanadoo.fr

Le Sygom offre des composteurs

Après la démarche de la CCEMS en 2007, le SYGOM lance lui aussi une campagne sur les composteurs. Ainsi, les personnes n'ayant pas été servi l'an dernier par la CCEMS le seront cette année par le SYGOM. La date d'inscription a été arrêtée au 29 février dernier. Les commandes seront quant à elles desservies au printemps. Des animateurs se rendront chez chacun des personnes bénéficiant d'un composteur pour l'installation et fournir des explications sur l'utilisation de ceux-ci. Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec votre mairie.

L'info écolo

Les économies d'eau

Prendre une douche c'est 60 litres alors que prendre un bain c'est 200 litres d'eau consommés !

L'estimation des économies réalisées est évaluée à 153,30 Euros par an pour un investissement de 0 Euro.

Prendre une douche au lieu d'un bain est un atout écologique excellent et qui peut être mis en place facilement. Même si vous prenez une douche, n'oubliez pas d'éteindre l'eau quand vous vous lavez ! Les économies d'eau, ça se fait à chaque ouverture de robinet.

Les petites histoires d'un orchestre à vent

L'orchestre à vent du conservatoire de la communauté de communes Eure Madrie Seine vient de clore une série de manifestations innovantes destinées aux enfants comme aux adultes. Après Aubevoye, Fontaine-Bellenger, Saint-Pierre-de-Bailleul, il a achevé son périple à Courcelles-sur-Seine.

Avec les concerts contés, spectacle pour enfants et grands enfants, un public nombreux, chaleureux et familial a pu découvrir un orchestre et ses nombreux instruments, se laisser porter par les histoires passionnantes racontées par des comédiens professionnels sur un répertoire musical très original, et enfin le tout presque…chez soi, conformément aux différents buts recherchés par le conservatoire EMS.

Les concerts contés associent musique et spectacle

En prélude aux concerts contés, des professeurs du conservatoire ont effectué des présentations instrumentales au sein des écoles des villages concernés ; les enfants ont maintenant la possibilité de participer à des essais instrumentaux, au Prieuré de Gaillon dans la classe de leur choix.

Les comédiens de « La Piccola Familia », Charline Porrone et Alexandre Daim, le metteur en scène Thomas Joly et bien entendu les 60 musiciens de l'orchestre à vent EMS ont ainsi conquis un nouveau public.

Classes de découverte instrumentale

Comme chaque année, quelques disciplines ouvriront leurs rangs aux enfants à partir de 7 ans, pour des essais instrumentaux gratuits « grandeur nature », dès le mois de Janvier.

Pour tout renseignement et inscription, contactez le secrétariat du conservatoire au 02.32.52.85.78

L'orchestre du conservatoire de la CCEMS

Pour participer aux classes de découverte

Appelez le secrétariat du conservatoire EMS, au 02.32.52.85.78. Précisez le ou les instruments choisis par votre enfant ; le conservatoire vous proposera un rendez vous avec le professeur de la discipline.

Les essais instrumentaux ont une durée maximale de 3 semaines et sont gratuits. Ils se déroulent dans la mesure des disponibilités des enseignants.

Les musiciens sont passés dans les écoles de certaines communes

Un nouveau logo pour les Frimoussets

Les choses bougent à la Halte-Garderie Les Frimoussets. Désormais gérée par la CCEMS depuis le 1er janvier, la structure d'accueil de jeunes enfants change de logo. Se voulant plus convivial et plus dynamique que le précédent, ce nouveau logo résume parfaitement l'objectif de la halte-garderie.

L'équipe de la Halte-garderie avec la nouvelle éducatrice Solène Guilgué (à gauche) et Camille Lecompt, nouvelle directrice à ses côtés

Depuis le 18 février dernier, l'équipe de la halte-garderie Les Frimoussets a été remodelée. Camille Lecompt a en effet été nommée directrice alors que dans le même temps Solène Guilgué a fait son arrivée en tant qu'éducatrice de jeunes enfants à temps plein.

Situé à Gaillon, cet espace se verra bientôt doté de nouvelles plaquettes de présentation.

Contact : Halte Garderie Les Frimoussets / 1 rue Jean Moulin / 27600 Gaillon / Tél. : 02 32 52 92 01

Un accompagnement parental avec Atouts Parents

L'association lovérienne d'aide et de soutien à la parentalité ouvre ses portes aux habitants de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine.

Située à Louviers, l'association Atouts Parents s'adresse à toute personne confrontée à des difficultés d'éducation et ressentant le besoin d'évoquer sa réalité de parent (soucis quotidiens, hésitations, sentiment de ne plus savoir quoi faire, etc.) ou souhaitant être informée, orientée et conseillée dans ses démarches parentales.

Composée de professionnels du secteur social, Atouts Parents met en place des entretiens individuels et des groupes de parole afin d'accompagner les parents dans une démarche concrète.

L'association mise sur la compétence des parents en les aidant à exploiter au mieux leurs atouts.

Subventionnée par les services de la CCEMS pour intervenir dans les écoles maternelles de Gaillon puis d'Aubevoye depuis quelques années, l'association Atouts Parents pourra étendre son champ d'action dans les écoles maternelles de toutes les communes de la CCEMS.

Contact : 06 27 62 26 24 – 02 32 54 63 05 - atoutsparents@aol.com

• Vous souhaitez trouver une assistante maternelle pour votre enfant ? Trouver les coordonnées des RAM et de la Halte-garderie gérés par la Communauté de Communes Eure Madrie Seine sur le site internet :

www.cc-euremadrieseine.fr

Top chrono pour le Raid'Eure 2008

Après le succès des années précédentes, la Communauté de communes Eure Madrie Seine et l'association Raid'Eure remettent les voiles pour une nouvelle édition du Raid'Eure. Le rendez-vous des sportifs est prévu le samedi 29 et le dimanche 30 mars, sur l'ensemble du territoire de la CCEMS.

Chaque participant aura le choix entre 4 parcours correspondant à des niveaux de difficultés différents.

Au programme, un raid long pour les plus costauds, un raid light ouvert à tous et, nouveauté cette année, un raid individuel. Cependant, les enfants ne sont pas dispensés. Cette année c'est la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon qui accueillera un raid réservé aux plus jeunes. Une épreuve semblable à celle des adultes fera découvrir ou redécouvrir le VTT, l'escalade, le tir à l'arc ou encore la course à pied aux enfants entre 8 et 12 ans.

Les formules adultes

Le raid light aura lieu le samedi et les épreuves à effectuer le plus rapidement possible pour être couronné champion seront un trail de 3 km très vallonnés, une course de VTT en orientation, un suivi d'itinéraire, un bike & run de 12 km, du tir à l'arc et bien sûr quelques surprises tout au long du chemin.

Le raid individuel a un programme semblable au raid light, tir à l'arc et bike & run en moins.

Quant au raid long, il commencera par les mêmes épreuves que le raid light mais la course se poursuivra dans une épreuve d'orientation avant l'aube, puis de VTT de nuit, un passage de cordes, un contre la montre VTT, quelques franchissements et du canoë. Elle s'achèvera le lendemain matin par une course en VTT.

C'est donc une vallée de l'Eure sportive qui sera mise en avant lors de ces deux journées où chacun pourra en pleine course contre la montre prendre du bon temps dans l'épreuve de sa catégorie. Sportifs, à vos marques, prêts, partez !

Renseignements : http://site.voila.fr/raid27 / 06.23.80.88.36

Voeux de la CCEMS

Le vendredi 11 janvier dernier, la salle des fêtes d'Ailly a été le théâtre de la cérémonie des voeux de Jean-Luc Recher, président de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine.

Face à des élus des 23 communes formant le territoire mais aussi des employés, Jean-Luc Recher a tout d'abord dressé une brève évolution de la CCEMS depuis sa création en 2002 avant d'aborder la gestion des collectivités locales.

« Notre communauté repose sur une forte collégialité entre maires. L'habitude de vivre et décider ensemble transforme la conception des politiques municipales. Il n'empêche que le chemin accompli depuis 2003 est remarquable » a indiqué Jean-Luc Recher à l'assemblée en ajoutant *« sachez que je forme le vœu de nous retrouver après le 16 mars prochain.»*

Cette soirée a été l'occasion pour chacun de se souhaiter de la meilleure des façons une bonne année 2008 qui sera plus particulièrement politique avec les élections municipales mais aussi cantonales à Gaillon Campagne les 9 et 16 mars prochain ainsi que le renouvellement des représentants au sein de la CCEMS (lire le dossier en Page 3-4-5).

Démographie médicale, une enquête fructueuse

Vous avez été près de 700 à vous mobiliser et participer à la grande enquête initiée par la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine. Ce questionnaire, rédigé avec le concours des professionnels de santé, des institutionnels ainsi que des élus de la CCEMS sous l'égide de notre partenaire, l'Institut Renaudot, sera l'occasion de connaître vos pratiques, vos remarques et vos souhaits. Actuellement, notre partenaire analyse vos réponses et nous serons en mesure de vous les transmettre dans notre prochaine édition.

Pour parvenir à ce résultat huit enquêteurs ont sillonné les rues des communes d'Autheuil-Authouillet, Courcelles-sur-Seine, Fontaine-Bellenger, Heudreville-sur-Eure, Saint-Etienne-sous-Bailleul, Tosny et Villers-sur-le-Roule. Tous nous ont fait part de l'accueil chaleureux que vous avez su leur réserver. Toutes les communes ont accepté le principe de relayer l'information et chacun a pu y déposer ses réponses.

F. Thullier

La Communauté de Communes a également mis en place un stand dans la galerie marchande d'un supermarché d'Aubevoye durant 3 jours. Cela a ainsi permi de toucher différentes populations.

La collectivité est donc reconnaissante pour la participation de tous et vous donne rendez-vous dans la prochaine édition pour le résultat.

Erratum

Dans le dernier magazine Regards de décembre 2007, la CCEMS vous adressait ses meilleurs voeux en dernière page de son magazine d'une manière originale en rappelant le nom de l'ensemble des communes et élus composant la collectivité. Dans la liste des élus, André Auzou et Michelle Pucheu, les deux derniers arrivés ont été oublié. Que cette erreur soit rectifiée par le biais de cet erratum.

La ruralité au bord de l'Eure

De Bernières-sur-Seine lors du numéro de Décembre, nous nous intéressons maintenant à une commune se situant de l'autre côté de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine : Cailly-sur-Eure. Traversée par la rivière l'Eure, cette commune a conservé son côté rural dans le cadre d'un développement limité.

Éric Juhel, Maire de la commune de Cailly-sur-Eure depuis 13 ans, et son équipe de 11 conseillers municipaux dirigent un village paisible où un patrimoine historique demeure important. Le site classé du Manoir de Mailloc à l'entrée du village est tout un symbole de la commune. Propriété privée, ce manoir est constitué d'un ensemble de bâtiments autour d'une cour, flanqué aux quatre angles d'une tour carrée. Ces bâtiments datent de la fin du 16e / début du 17e siècle, ainsi que du 18e siècle ; certains ont été remaniés au 19e siècle. C'est d'ailleurs le manoir ainsi que les terrains qui font aujourd'hui l'objet d'un classement d'éléments protégés aux monuments de France. Depuis 1997, le fief de Mailloc, datant du 17e siècle, bénéficie de nombreux travaux de restauration sur les bâtiments et les jardins, afin de valoriser ces derniers. L'omniprésence de l'eau, la réalisation de ponts, vannages... visent à redonner au site, l'esprit et le caractère que le manoir lui conférait.

La culture du cresson fait là aussi parti de l'histoire de la commune. Au bord de l'Eure, entre les anciens moulins, la culture en cressionnière persiste encore aujourd'hui. Réservée aux jardiniers avertis, les cressonnières nécessitent beaucoup d'eau et peu de soleil offrant ainsi une croissance extrêmement rapide. Le tout donnera rapidement vie à cette plante utilisée pour la cuisine et qui fut appréciée des sages de l'Antiquité.

Des aménagements dans le centre

Après avoir traversé le pont chevauchant l'Eure, les automobilistes doivent désormais ralentir leur vitesse pour rentrer dans la commune. *«Nous avons procédé à la mise en place d'un plan de sécurité»* explique le Maire qui est aussi le responsable du seul hôtel/restaurant de la commune. Ainsi ce sont des rétrécissements de chaussée et des ralentisseurs qui ont été créé.

«Nous avons également aménagé les carrefours» ajoute le maire de la commune qui compte principalement des petits artisans ainsi qu'un bar-tabac.

Regroupée en SIVOS* avec les maternelles et primaires d'Ecardenville-sur-Eure et de La Croix-Saint-Leufroy, l'école du village compte une classe située dans le même bâtiment que la mairie.

Un agrandissement bloqué par des risques majeurs

Comptant un forage d'eau, un pipeline de gaz, un périmètre de sécurité lié à celui-ci et une zone à risque sur le plan des inondations, Cailly-sur-Eure doit se limiter dans son extension. *«Le plan d'occupation des sols nous indique qu'il reste une dizaine de terrains pour la réalisation de constructions»* précise Eric Juhel qui doit donc se contenter d'un agrandissement très mesuré de sa commune. *«Il n'est pas question de lotissement à Cailly-sur-Eure et notre souhait est de rester un village rural»* ajoute ce dernier.

De vous à nous ...

La commune compte 243 habitants (données de 2007)

Superficie : 3,33 km²

Altitude de 21 m. (mini) à 134 m. (maxi)

Nom des habitants : Callaciens

Histoire : Région de cressiculture fort réputée au Moyen-Age.

** SIVOS : Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire*

Le diagnostic des installations d'assainissement non collectif devrait permettre à terme la remise aux normes des installations des administrés de la commune.

Nichée au bord de l'Eure, Cailly-sur-Eure demeure un village paisible où la tradition, la ruralité mais aussi l'avenir avec l'école se mêlent parfaitement.

Tour d'horizon

Le prochain magazine Regards qui sera édité courant Avril vous présentera l'ensemble des maires de chacune des 23 communes de la Communauté de Communes. Maires réélus ou nouveaux, vous seront présentés.

Prenez date

Mars 2008

Du 1er au 30 mars 2008 - Gaillon
Galerie styl'art cadre - Émili Loreil

Samedi 01 Mars - Saint Aubin sur Gaillon
Soirée Country - Organisé par Dynamic'Danse

Samedi 01 Mars - Fontaine Bellenger
Belote et coinchée

Dimanche 02 Mars - Tosny
LOTO

Dimanche 2 Mars - Aubevoye
Super loto du printemps

Dimanche 02 Mars - La Croix Saint Leufroy
Thé dansant - Organisé par La Vallée en musique

Dimanche 02 Mars - Saint Etienne sous Bailleul
Sortie pédestre autour du village

Samedi 08 Mars - Saint Pierre de Bailleul
Cailloutin Folk

Lundi 10 Mars - Aubevoye
Place à la poésie au château de Tournebut

Lundi 10 Mars - Courcelles sur Seine
Place à la poésie à la bibliothèque

Lundi 10 Mars - Haudreville-sur-Eure
Place à la poésie à la bibliothèque

Du Samedi 22 au Lundi 24 Mars - Autheuil-Authouillet
Fête communale

Samedi 29 Mars - Tosny
Repas

Samedi 29 Mars - Courcelles sur Seine
LOTO - Organisé par l'association Les Loisirs de Courcelles

Les 29 et 30 Mars 2008 - Courcelles sur Seine
Fête de la Quasimodo -Foire à tout le 30

GALERIE STYL'ART CADRE
GAILLON - Centre-ville
www.encadreurdart.com
expose
Émili LORIEL
du 1er au 30 mars 2008
Vernissage le samedi 1er mars 2008 à partir de 18 h 30
75, rue du Général de Gaulle - 27600 GAILLON - Tél./Fax : 02 32 53 92 76
(Autoroute A13 - Sortie n°17 Gaillon/Les Andelys)

Avril 2008

Samedi 05 Avril - Fontaine Bellenger
Théatre

Les 5 et 6 Avril 2008 - Courcelles sur Seine
Second week end de la Quasimodo

Les 18 et 19 Avril 2008 - Autheuil-Authouillet
Loto

Samedi 12 Avril - Aubevoye
Soirée Paella avec élection de Mamy en or 2008

Samedi 26 Avril - Fontaine Bellenger
Run & Bike - Sport Solidarité Handicap Bérengeois

Dimanche 27 Avril - Saint Etienne sous Bailleul
Après-midi jeux de société

Votre manifestation visible sur le magazine Regards

Vous êtes un club, une association, un comité des fêtes,...
Vous avez 3 moyens pour communiquer votre manifestation !
Par mail : david.allais@cc-euremadrieseine.fr, par téléphone : 02.32.53.82.92 ou par courrier : Communauté de Communes Eure Madrie Seine / Service communication - David Allais / Place du Souvenir Français / BP 20 / 27940 Aubevoye.

Votre manifestation sera publiée dans le magazine Regards* et sur le site internet de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine. * sous la réserve du délai d'édition

Liste non exhaustive - Plus de renseignements dans les mairies concernées.
Retrouvez l'ensemble des manifestations sur **www.cc-euremadrieseine.fr.**